Nations Unies A/76/L.71

# Assemblée générale

Distr. limitée
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

**Soixante-seizième session**
Point 75 de l'ordre du jour
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

## Bélarus : projet de décision

## Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 74/114 du 16 décembre 2019, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl » de la question intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », un rapport sur la suite donnée à ladite résolution :

a) Prie le Secrétaire général de lui présenter le rapport plutôt à sa soixante-dix-huitième session ;

b) Décide de reporter l'examen de la question subsidiaire intitulée « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl » de la question intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session.

22-11140 (F) 150722 190722

Merci de recycler